



Pour une requalification globale des emplois de la filière Bibliothèques

Dans la filière Bibliothèques, la réforme de la grille de la catégorie B fusionne dans un seul corps en trois grades les Assistants des bibliothèques (AB) et les Bibliothécaires adjoints spécialisés (BAS), avec deux modes de recrutement : concours niveau Bac pour le premier grade, concours niveau Bac+2 pour le deuxième grade. Or, dans le même temps, dans la filière de Recherche et Formation il est prévu d'intégrer les Assistants ingénieurs (ASI), recrutés à Bac+2 comme les BAS, dans le corps des Ingénieurs d'études (IGE), c'est-à-dire dans la catégorie A-type.

Le SNASUB-FSU revendique qu'à l'identique, dans la filière Bibliothèques, **tous les BAS soient reclassés dans le corps des Bibliothécaires, et que celui-ci bénéficie enfin d'une grille de rémunération équivalente à celle du corps des ingénieurs d'étude.**

Par ailleurs, l'augmentation des qualifications des agents et des besoins des bibliothèques en personnels plus qualifiés rend plus que jamais nécessaire une **refonte globale de la filière Bibliothèques basée sur une requalification générale des emplois et une réelle amélioration des carrières :**

- **de catégorie C en catégorie B** puisque nombre de magasiniers effectuent des tâches de caractère technique dévolues statutairement aux AB dans le traitement documentaire des collections ainsi que dans leur gestion, dans la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information, dans l'encadrement des personnels chargés du magasinage, dans la participation à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public, dans des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections ;

- **de catégorie B en catégorie A** puisque de nombreux personnels de catégorie B (BAS et assistants des bibliothèques) exercent des activités qui relèvent du statut des bibliothécaires, notamment les recherches bibliographiques et documentaires, la coordination des travaux techniques courants, la participation à la formation professionnelle et à l'accueil du public.

- **au sein de la catégorie A** puisque la frontière entre les activités dévolues aux bibliothécaires et celles qui sont confiées aux conservateurs est souvent très mince. La réduction du nombre de corps et de grades en catégorie A est possible et souhaitable.

Le SNASUB-FSU refuse une réforme en trompe l'œil de la catégorie B.

Le SNASUB-FSU revendique une requalification globale des emplois de la filière Bibliothèques. Une requalification qui est également nécessaire pour les emplois de l'AENES et ITRF au regard des missions.

(Motion votée à l'unanimité de la CAN du SNASUB, 14 octobre 2009).